

Convocation

Date de la convocation : 25/09/2023

Date de l'affichage convocation : 25/09/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 06/10/2023

Publiée ou notifiée le : 06/10/2023

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, trois septembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mme ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes GEORGET, et MM AMY, BRAULT, FRIZON, GAYAT, GRANDET, GUILLON, POIRIER, PAQUET, POSTMA.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, LEGER, MARTIN, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, AVRIL, BIGNON, BOUGAS, CERIZIER, HURTELOUP, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, LORIOT, LOYAU, MOURIER.

Pouvoir :

Monsieur LORIOT donne pouvoir à Monsieur PAQUET.

Madame RIBOUILLEAULT donne pouvoir à Monsieur AMY.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Délibération 2023 – 41 :

CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME CYCLEVIA POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES HUILES MINERALES OU SYNTHETIQUES USAGEES COLLECTEES EN DECHETERIES

Le président du Syndicat Mixte du Val de Loir,

VU les articles L.2122-22, L2122-23 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 541-10-1 – 17 ° et 541-10-3 du Code de l'Environnement,

VU le décret d'application n°2021-1395 du 27 octobre 2021 relatif au recyclage et au traitement des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles,

VU l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges de la filière recyclage et traitement des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, en application des articles R. 541-102, R 541-104 et R 543-3 et s du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 portant agrément alloué à l'éco-organisme CYCLEVIA pour une durée de 6 ans à compter du 24/02/2022,

VU la convention type proposée par CYCLEVIA ;

CONSIDERANT que la convention proposée a pour objet de fixer le cadre juridique et financier entre les parties;

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte du Val de Loir, syndicat de « Traitement et des valorisation des déchets ménagers et assimilés », est compétent pour signer une convention avec l'éco-organisme CYCLEVIA.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention, jointe en annexe, avec l'éco-organisme CYCLEVIA agréé par l'Etat, pour la prise en charge et le développement de collecte et du traitement des huiles usagées minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles collectées, sauf exceptions, conformément aux objectifs réglementaires.

INTEGRE le dispositif existant, dans le dispositif souhaité par l'éco-organisme, et pour lequel l'opérateur contractuel du Syndicat Mixte du Val de Loir est chargé d'assurer gratuitement la collecte et le traitement des huiles usagées définies dans ladite convention.

DIT que la présente convention est conclue jusqu'au 23/02/2028, date d'expiration de l'agrément de l'éco-organisme CYCLEVIA.

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,

J.C. AMY,

Pour extrait, copie conforme,

Le Président,
F. OUVIER

**SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR**
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
5 bis Bd Fisson
72800 LE LUDE